

GUINGAMP COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 MARS 2012

Le Conseil de Guingamp Communauté dûment convoqué, par Monsieur Aimé DAGORN - Président, s'est réuni à la Communauté de Communes - salle Georges RUMEN à Guingamp - l'an DEUX MILLE DOUZE, le vingt neuf du mois de mars à 18 h 00.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de GRACES

- Mme GUILLOU - Maire
- MM. LE GUEN - MORANGE
- Mme CORRE

Ville de GUINGAMP

- M. DAGORN - Président
- Mme LE HOUEROU - Maire (départ à 20 h 20)
- MMES AUFFRET - POGAM - ZIEGLER
- MM. JUNTER - STEPHAN - RIOUAL

Mandat avait été donné par :

- Mme LE HOUEROU à Mme AUFFRET
- Mme BOUALI à M. JUNTER

Commune de PABU

- M. FREMONT
- MME MABIN

Mandat avait été donné par :

- MME JONET à M. FREMONT
- M. SALLIOU à Mme MABIN

Commune de PLOUISY

- M. CAILLEBOT - Maire
- MM. THOMAS - LABBE

Commune de PLOUMAGOAR

- M. HAMON - Maire
- MM. ECHEVEST - MALRY - PRIGENT
- MME GUILLAUMIN
- MME VIART (arrivée à 18 h 20)

Commune de SAINT AGATHON

- MM. VINCENT - CASTREC

Mandat avait été donné par :

- M. MERCIER à M. VINCENT

Absent non excusé

Ville de Guingamp

- Mme GEFFROY

Le quorum étant atteint, le Conseil délibère valablement.

Objet - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE GUINGAMP.

- Concertation du public

Pour faire connaître le projet PEM, certaines mesures ont déjà été prises:

- Rencontre avec les chauffeurs de taxis (présentation du projet PEM) et modification du projet suite à leurs observations.
- Présentation du projet devant la Commission d'Accessibilité
- Les commerçants de la gare ont été questionnés sur le projet PEM par Cibles & Stratégie dans le cadre de l'étude FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie a été associée aux Comités de Pilotage du PEM
- Communication dans les journaux locaux (au moment de la signature du contrat de pôle).

Ces actions ont d'ores et déjà permis de prendre en compte l'avis du public et il est proposé de poursuivre officiellement cette démarche dont les objectifs sont :

- Renforcer l'information des habitants et usagers,
- Présenter à la population les souhaits de la collectivité concernant ce projet d'aménagement,
- Permettre au plus grand nombre de participer aux différentes actions mises en place.

Il est proposé d'engager la procédure de concertation avec le public (conformément aux articles L.300-2, R.300-1 et R.300-2 du Code de l'urbanisme) sous la forme suivante :

- un affichage de la présente délibération sur le site de la gare,
- une exposition (d'une durée d'1 mois) à la gare de Guingamp comprenant : des panneaux présentant le projet pour permettre aux usagers de comprendre les modifications envisagées, la mise à disposition d'une urne pour recueillir les avis et une référence aux coordonnées de Guingamp Communauté pour les personnes qui souhaiteraient obtenir plus d'éléments,
- la mise à disposition du public pendant 1 mois d'un document d'information consultable au siège de Guingamp Communauté (aux horaires d'ouvertures) avec un registre d'expression,

- une information du public via le site internet de Guingamp Communauté et la possibilité pour le public de laisser ses observations sur le projet,
- l'organisation d'un ou deux ateliers avec des volontaires (suite à la parution d'un appel à volontaire dans le « mag » de la ville de Guingamp) en collaboration avec le cabinet Idéa Recherche (en lien avec le projet de création d'une ZAC Gare directement lié au projet PEM).

Tout élément apporté par la concertation et dont la faisabilité technique serait validée par le maître d'œuvre pourra venir modifier le projet, le DCE (dossier de consultation des entreprises) pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage Guingamp Communauté n'étant pas encore arrêté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les objectifs, ainsi que les modalités de concertation ci-dessus exposées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,

Aimé DAGORN




Communauté de Communes de GUINGAMP	
DELIBERATION	
Transmis le .. 2 AVRIL 2012	par le Président
Affichée le .. 2 AVRIL 2012	par délégation

LE DIRECTEUR

Jean-Marc LUCAS

